

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

28/10/2014

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Prolongement de l'appontement de Saint-Louis de Marie-Galante (Guadeloupe)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Général de la Guadeloupe

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Le Président du Conseil Général de la Guadeloupe

RCS / SIRET

1229171101017100018

Forme juridique

Collectivité

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
10°e)	Travaux, ouvrages et aménagements sur le domaine public maritime. Prolongement et aménagement du quai de Saint-Louis selon une emprise totale inférieure à 2 000 m².

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Trois éléments constituent ce projet :

- Réparation de l'ouvrage existant.
- Prolongement de l'appontement existant par un appontement (béton sur pieux) de 60 m de long et de 7 m de large (voir Annexe 4), ainsi que :
 - Prolongement du trottoir conforme à l'existant
 - Mise en œuvre de bollards cylindriques
 - Mise en œuvre de défenses
 - Mise en place de bornes d'alimentation en électricité.
- Création d'un ponton (aluminium et platelage bois sur pieux) pour l'accueil des annexes et tenders de 30 m de long par 3 m de large sur la façade Sud de l'appontement existant (accolé à celui-ci comme figuré en Annexe 4 ou bien décalé vers le Sud à l'extrémité de la plateforme/embarcadère et toujours parallèle à l'appontement existant) avec :
 - Défenses d'accostages permettant un accostage confortable quel que soit le niveau d'eau
 - Accès piétons *via* des escaliers reliés au ponton existant et accès aux Personnes à Mobilité Réduite.

4.2 Objectifs du projet

La commune de Saint-Louis de Marie-Galante accueille des navires de transports de passagers, lesquels accostent actuellement sur l'appontement béton existant. Actuellement 2 compagnies de transport de passagers passent chacune une fois par jour, et ponctuellement (environ 2 fois par mois) des navires de passage peuvent rester à quai une journée.

Toutefois le quai ne peut accueillir qu'un seul bateau à quai, qui s'amarré côté Nord. La profondeur d'eau en présence, ainsi que les tirants d'eau des navires concernés, ne permettant pas une exploitation optimale de cet appontement.

Les objectifs du projet de prolongement de l'appontement de Saint-Louis et de création du ponton pour les annexes et tenders, sont de :

- Résoudre les soucis de tirant d'eau en prolongeant l'appontement sur une zone aux profondeurs d'eau plus importantes
- Augmenter le linéaire d'accostage et ainsi la capacité d'accueil (souhait d'accueil de 3 navires de 50m en même temps)
- Accueillir plus confortablement les annexes et tenders des plaisanciers ou croisiéristes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux seront réalisés soit par voie maritime, soit par voie terrestre, l'une et l'autre des solutions sont en cours d'étude.

Solution de réalisation des travaux par VOIE MARITIME:

- Moyens utilisés :

- Essentiellement ponton et grue avec matériel de battage
- Eléments en béton essentiellement préfabriqués sur site distant (Guadeloupe ou Marie Galante). Seuls les clavages sont réalisés sur site (béton fabriqué à Marie Galante et livré par camions-toupies)

- Travaux réalisés :

- Battage des pieux
- Pose des chevêtres préfabriqués
- Réalisation des bouchons de pieux et clavage des chevêtres
- Pose des dalles caissons préfabriquées
- Clavage des dalles
- Pose des trottoirs, des revêtements de surface, des réseaux et des équipements

Solution de réalisation des travaux par VOIE TERRESTRE :

- Moyens utilisés :

- Essentiellement ponton et grue avec matériel de battage
- Eléments en béton essentiellement préfabriqués sur site distant (Guadeloupe ou Marie Galante). Seuls les clavages sont réalisés sur site (béton fabriqué à Marie Galante et livré par camions-toupies)

- Travaux réalisés :

- Mise en place de poutres et plaques de répartition provisoires sur l'appontement existant
- Réalisation d'une première travée de 7,5m d'extension d'appontement
- Battage des 2 pieux
- Pose des chevêtres préfabriqués
- Réalisation des bouchons de pieux et clavage des chevêtres
- Pose des dalles caissons préfabriquées
- Clavage des dalles
- Mise en place de nouvelles poutres et plaques de répartition provisoires sur l'extension ainsi réalisée
- Réalisation d'une seconde travée de 7,5m d'extension d'appontement
==> Avancée de l'atelier de chantier et démarrage de la travée suivante.

Les délais de réalisation de ces travaux (solution par voie maritime), sont estimés à 7 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les aménagements réalisés ont vocation à être exploités de la manière suivante :

- Appontement : Accueil possible de 2 navires de 50 m de long au Nord et d'un navire de 60m au Sud de l'appontement
- Ponton annexes et tenders : Accueil d'annexes de type Zodiac et/ou de chaloupe pour les bateaux de type Club Med, Ponant, Costa-Croisières...

Les charges d'exploitation de l'appontement ainsi prolongé sont les suivantes :

- Charge uniformément répartie de 500kg (charge de foule)
- Charge d'essieux représentative d'un véhicule de masse totale de 10 tonnes (en l'absence de charge uniforme) même si l'accès à l'appontement aux véhicules n'est pas prévu sauf en cas d'exception (pompiers notamment).

Concernant le ponton pour les annexes et tenders il est conçu pour un accès piétons uniquement.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le montant du projet étant inférieur à 1 900 000 €, il est soumis à une procédure de DECLARATION au titre de la Loi sur l'Eau.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli pour une procédure de DECLARATION au titre de la Loi sur l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de la partie prolongée de l'appontement	60 ml
Largeur de la partie prolongée de l'appontement	7 ml
Surface total de la partie prolongée de l'appontement	420 m ²
Longueur du ponton pour les annexes et tenders	30 ml
Largeur du ponton pour les annexes et tenders	3 ml
Surface totale du ponton pour les annexes et tenders	90 m ²
Surface totale (prolongement de l'appontement + ponton pour les annexes et tenders)	510 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Saint-Louis de Marie-Galante

Coordonnées géographiques¹

Long.

Lat.

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 61° 19' 16.36" O Lat. 15° 57' 14.34" N

Point d'arrivée :

Long. 61° 19' 11.00" O Lat. 15° 57' 14.62" N

Communes traversées :

Saint-Louis de Marie-Galante

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé?

Transferts de l'appontement de l'Etat au Conseil Général en 1986 (Annexe 6)

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement la zone de projet est utilisée pour les manœuvres des navires.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'Occupation du Sol de Saint-Louis approuvé le 11.12.1997.

La zone du projet est essentiellement située hors champs d'application du règlement du POS. La zone concernée par le POS est celle située au niveau des enrochements au départ de l'appontement (ex-appontement). Le règlement applicable est celui du zonage UA - Partie agglomérée la plus dense du centre principal.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune de Saint-Louis de Marie-Galante.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un « Projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement du département de la Guadeloupe » est en consultation publique depuis le 1 ^{er} aout 2014.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé le 12 juillet 2012 (arrêté n°2012-799).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une arrivée d'eau (existant déjà actuellement) sera réaménagée sur l'apportement pour les besoins des navires.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p><u>Effets temporaires</u> : En phase travaux : Perturbation directe du milieu lors de la mise en place des pieux soutenant la structure (destruction localisée de l'habitat, vibrations). Pollutions accidentelles possibles lors des travaux (huile, déchet...) pouvant être évitées par la mise en place des mesures d'hygiène, sécurité, environnement.</p> <p><u>Effets permanents</u> : En phase travaux : destruction localisée des habitats benthiques (sableux) par la mise en place des pieux.</p> <p>En phase d'exploitation : Les vas-et-viens des navires sur l'apportement. Cela pourrait engendrer la perturbation de la faune subaquatique (bruits, collision). Toutefois le site est déjà utilisé par des navires de transports de passagers, seuls la fréquence de rotation et le nombre d'embarcations à quai seraient augmentés.</p>
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Effets temporaires : En phase travaux : le chantier sera signalisé pour la sécurité des usagers du site. Ceci pourrait passer par la mise en place de sources lumineuses la nuit, pour la sécurité du chantier et des usagers.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Effets temporaires : En phase travaux : les éventuelles émanations seront essentiellement liées à la circulation des engins de chantiers et camions.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux comme en phase d'exploitation : Des rejets accidentels (bétons, huiles, déchets plastiques...) pourraient avoir lieu. Ces derniers seront limités en phase travaux par la mise en place de mesures d'hygiène, sécurité et environnement sur le chantier.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter et améliorer la capacité d'accueil pour les navires passagers - Accueillir plus confortablement les annexes et tenders des plaisanciers ou croisiéristes. <p>Ainsi les incidences sur les activités humaines sont positives et souhaitées, engendrant à la fois le développement des activités de tourisme et les échanges inter-îles.</p>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet consommera de l'espace maritime.</p> <p>Toutefois celui-ci est inclus dans le périmètre portuaire du port de Saint-Louis définis par le procès-verbal signé le 04-11-1986 relatif à la Circulaire du 02-02-1984 transférant le port au Département de la Guadeloupe.</p> <p>Surface totale des nouveaux ouvrages : 510 m² Surface totale de l'apponnement ainsi rénové d'environ 1 500m²</p>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le plan de prévention des risques naturels de la commune de Saint-Louis indique à l'emplacement du projet la présence d'un Aléa Houle Cyclonique fort. Néanmoins l'exposition de la population et des biens à cet aléa n'est pas augmentée par le projet.</p> <p>Notons également que le projet sera dimensionné en intégrant les prérogatives relatives au risque sismique de l'île.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p><u>Effets temporaires :</u> En phase travaux : les travaux induiront nécessairement des nuisances sonores du fait du maniement des engins de chantier et du battage des pieux (durée estimée du battage des pieux : 2 mois pour l'apponnement et 1 mois pour le ponton pour tenders et annexes). En phase d'exploitation : l'arrivée/départ des navires conduira également à des nuisances sonores, issues d'un mouvement de foule localisé et vite dissipé vers d'autres destinations. Les passagers n'ayant pas pour objectif de rester sur l'apponnement. Cet effet est déjà présent aujourd'hui, il pourrait être augmenté par le nombre de navires en navette.</p>
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p><u>Effets temporaires :</u> En phase travaux : la mise en place des pieux métalliques soutenant la structure de l'apponnement, sera effectuée par battage des pieux. Ceci engendrera des vibrations qui dureront le temps de la mise en place des pieux (durée estimée du battage de la mise en place des pieux : 2 mois pour l'apponnement et 1 mois pour le ponton pour les tenders et annexes).</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

[Empty response area for question 6.2]

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

[Empty response area for question 6.3]

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de l'emplacement du projet d'une part, situé dans le prolongement direct de l'apponement existant, et des activités ainsi favorisées d'autre part ; la majorité des effets du projet sur l'environnement sera localisée et temporaire.

Les effets permanents, sont majoritairement liés à la pose des pieux, qui détruira de manière permanente les habitats situés à leur emplacement (fonds sableux d'après la bibliographie disponible (*), puis à l'activité elle-même développée sur le site qui a pour objectif d'augmenter le potentiel de navires à quai.

Concernant les effets socio-économiques, ils sont souhaités et le projet lui-même a vocation à développer l'attractivité de la commune de Saint-Louis de Marie-Galante, les activités de tourisme (croisières, escales...), les échanges inter-iles et le transport maritime pour désengorger le trafic routier.

* AAMP, UAG, PNG, 2013. *Analyse régionale Guadeloupe – Synthèse des connaissances*. 240p (hors annexes).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet

1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé **;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 6 - Procès-verbal de remise du port de Saint-Louis de Marie-Galante au Département de la Guadeloupe

** L'emplacement du projet de ponton pour annexes et tenders est susceptible d'être modifié (à l'étude actuellement) : il serait décalé au Sud, à l'extrémité de l'embarcadère, toujours parallèle à l'appontement existant.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

21 OCT. 2014

Le Président du Conseil Général
Le Directeur Général des Services

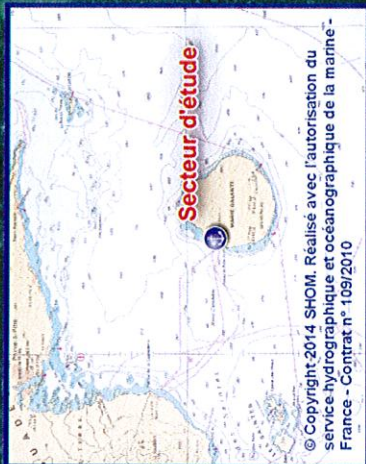
Signature


Henri LAVENTURE

ANNEXE 3

Annexe 2 de la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact dans le cadre du projet de prolongement de l'apponnement de Saint-Louis de Marie-Galante

PLAN DE SITUATION DU PROJET



Zone de projet

 Bathymétrie (d'après SCIAC, 2013)

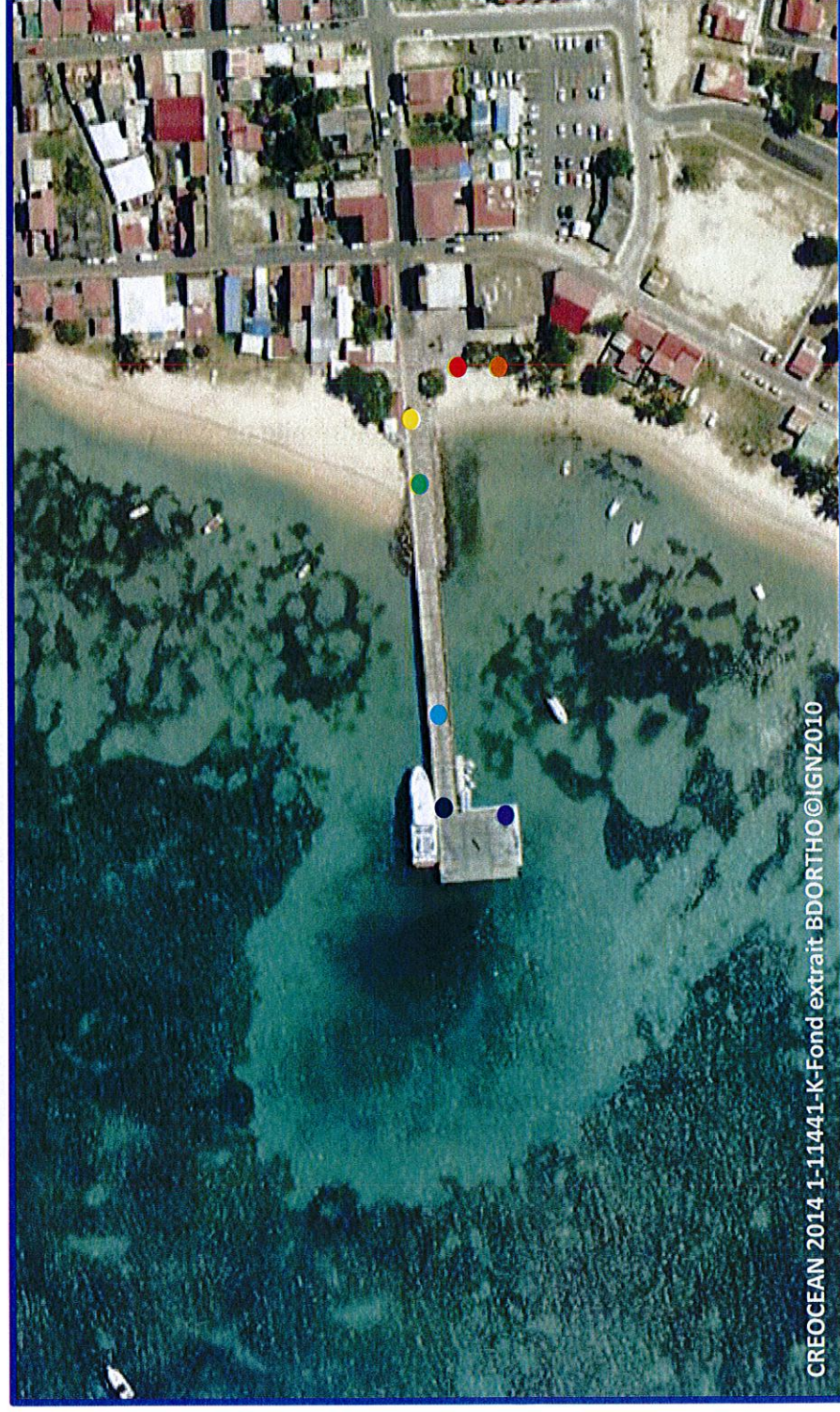
Coordonnées UTM zone 20 Nord - WGS84
Profondeur en mètres N.H.



Annexe 3 de la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact dans le cadre du projet de prolongement de l'appontement de Saint-Louis de Marie-Galante

Photographies de la zone d'implantation du projet (octobre 2013)

Les couleurs indiquant la situation des différentes prises de vue et sont reportées sur les photographies dans les pages suivantes



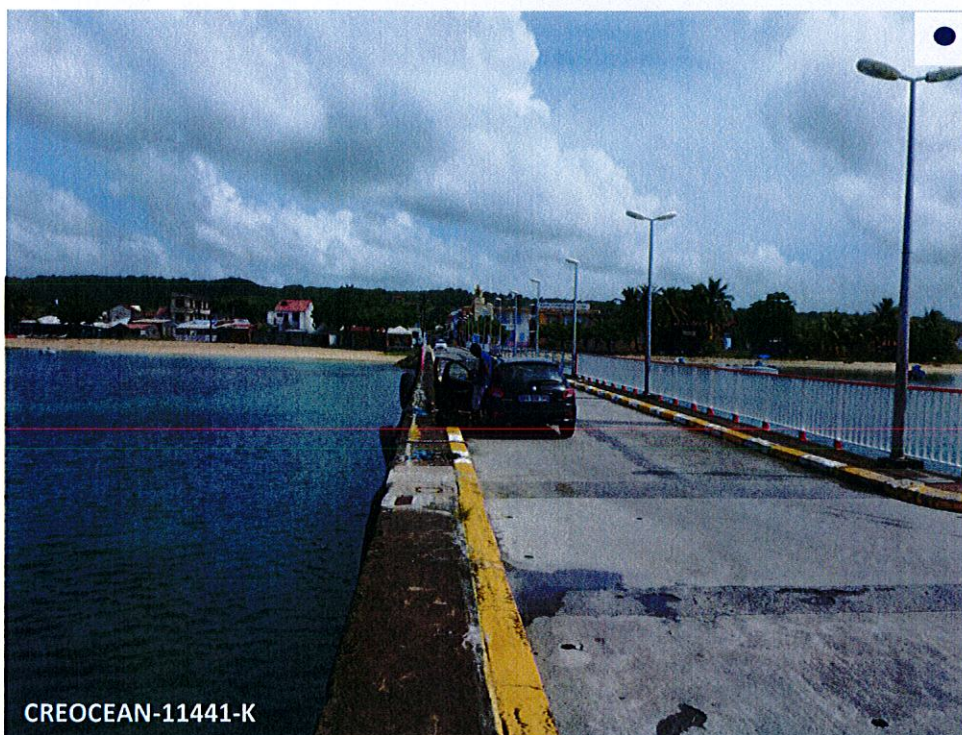
1/ Vue de l'appontement depuis son extrémité côté terre



2/ Vue de l'appontement depuis son extrémité côté terre (vue plus éloignée)



3/ Vue de l'appontement depuis l'extrémité côté mer (au niveau de la plateforme)



4/ Vue de l'appontement depuis la mer



5/ Zone où l'appontement sera prolongé côté mer extrémité de la plateforme



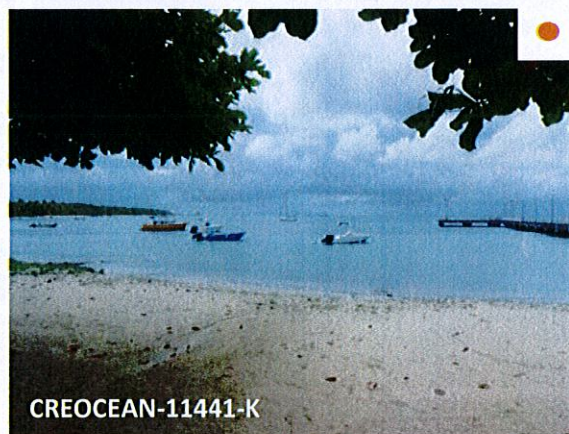
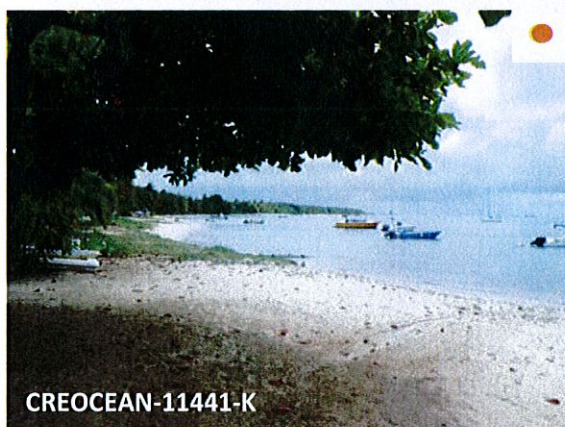
6/ La plateforme vue de l'appontement – zone où sera aménagé le ponton pour annexes et tenders



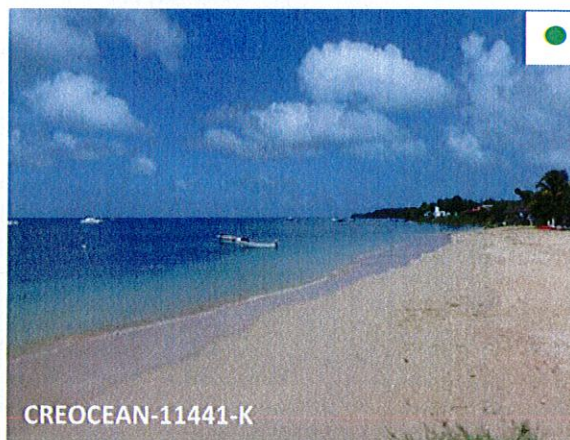
7/ Vues du quai depuis la terre



8/ Environnement au Sud immédiat de l'appontement



9/ Environnement au Nord de l'appontement

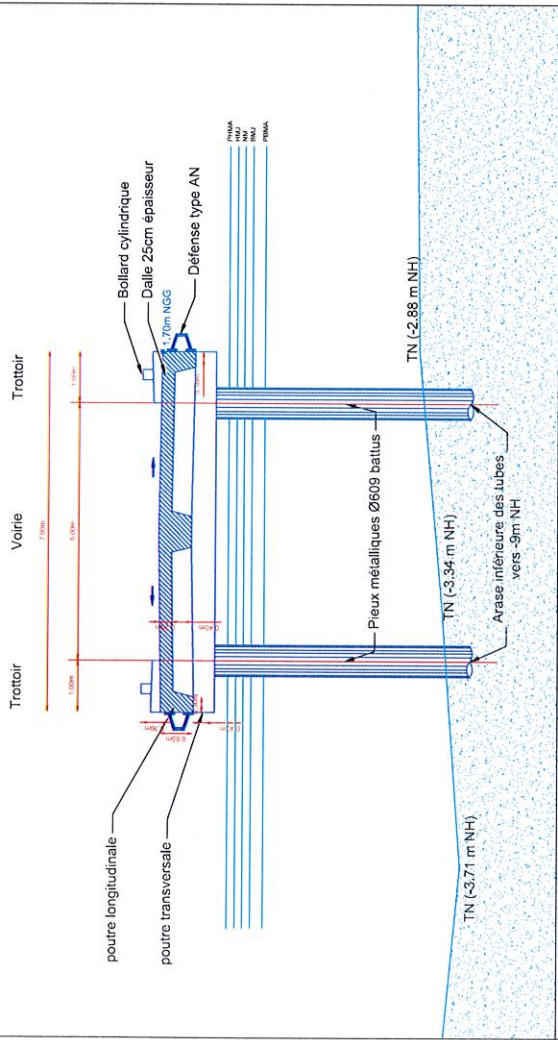


10/ Arrière immédiat de l'appontement coté terre



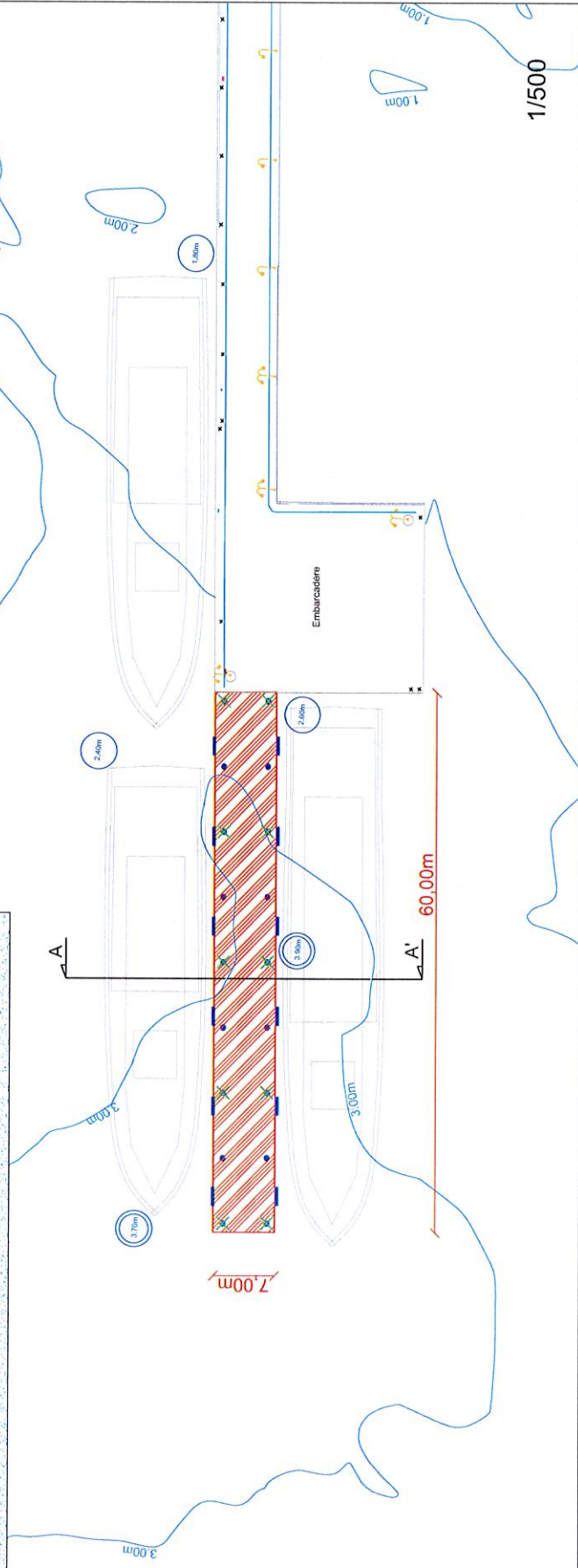
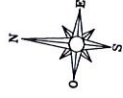
ANNEXE 4

Coupe AA' - 1/100 (Scénarii 1 et 2)



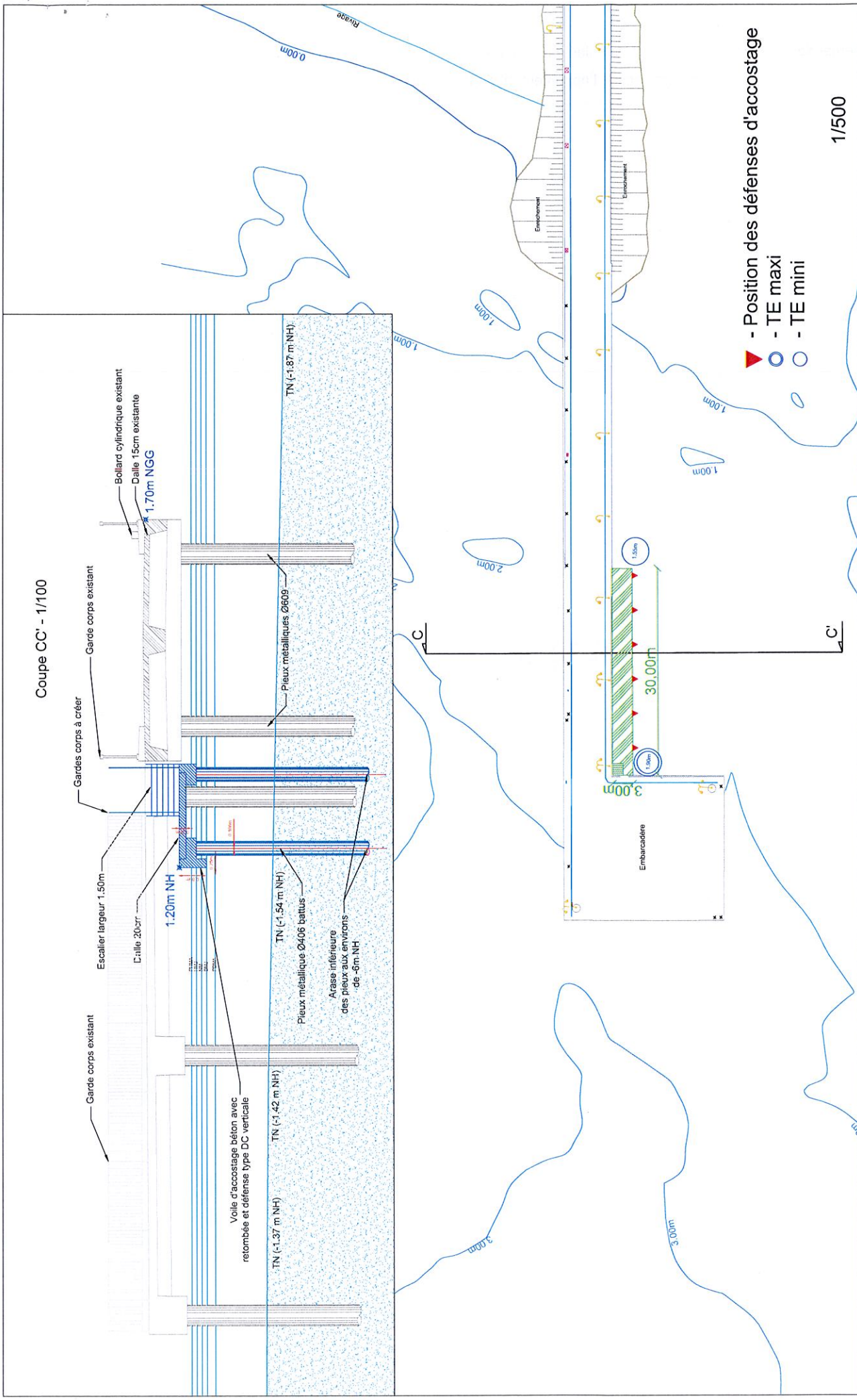
Linéaire accostable :
 - 2 bateaux de 50 m de long au Nord
 - 1 Bateau de 60 m de long au Sud

- X - Position des bollards
- Position des défenses d'accostage
- Pieux
- TE maxi
- TE mini



CONSEIL GENERAL DE GUADELOUPE
Prolongement du quai de St-Louis Marie Galante

APPONTEMENT PRINCIPAL



Coupe CC' - 1/100

1/500

- ▲ - Position des défenses d'accostage
- - TE maxi
- - TE mini

CONSEIL GENERAL DE GUADELOUPE
Prolongement du quai de St-Louis Marie Galante
 PONTON POUR ANNEXES ET TENDERS



ANNEXE 6

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

Service Maritime

1.

D E C E N T R A L I S A T I O N

P O R T S D E P A R T E M E N T A U X

Circulaire du 02 Février 1984 paragraphe 2.1.2.

PROCES VERBAL DE REMISE DU PORT DE SAINT LOUIS DE MARIE GALANTE
AU DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE.

En exécution de la loi n° 83-663 du 22 Juillet 1983 et de l'arrêté préfectoral n° 84-1116 bis/III/I du 06 Novembre 1984 constatant les transferts de compétence de l'Etat au Département de la Guadeloupe en matière de Ports et ouvrages maritimes de commerce et de pêche,

Nous Directeur des Services Fiscaux (Affaires Foncières et Domaniales) assisté du Directeur Départemental de l'Equipement, avons remis au Département de la Guadeloupe représenté par le Président du Conseil Général

le port de pêche de Saint-Louis de Marie-Galante

comprenant

a) Domaine public naturel

Plan d'eau constitué par une bande de 50 m de large centrée sur l'appontement et s'étendant en mer jusqu'aux fonds de - 5 m compte tenu du projet d'extension à l'étude borné côté terre par la limite du rivage de la mer ou du domaine public artificiel portuaire entre le point A situé au droit de la parcelle AO 516 et le point B situé au droit de la parcelle AO 520, tel que figuré par une teinte rose au plan joint (pièce 3).

.../...

a2) Domaine public artificiel

Appontement

a3) Servitude d'accès à un établissement de signalisation maritime :
néant

b1) Caractéristiques des ouvrages

Appontement : ouvrage en béton sur pieux de 58 m de long
sur 4 m de large comportant une plateforme de
15 m de côté à son extrémité.

b2) Frais de remise en état : 500.000 F
nouveaux aménagements à l'étude.

c) Concession : néant

d) Autorisation d'outillage : néant

e) Voies ferrées des quais : néant

f) Contrats et marchés de l'Etat en cours : néant

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE L'EQUIPEMENT
Basse-Terre, le 10 NOV. 1986



Le Directeur des Services Fiscaux
(Affaires Foncières et Domaniales)
Basse-Terre, le 19 F

Signature



Le Président du Conseil Général
Basse-Terre, le 29 JAN 1987

Signature



M. le Docteur
D. LARIEA

3

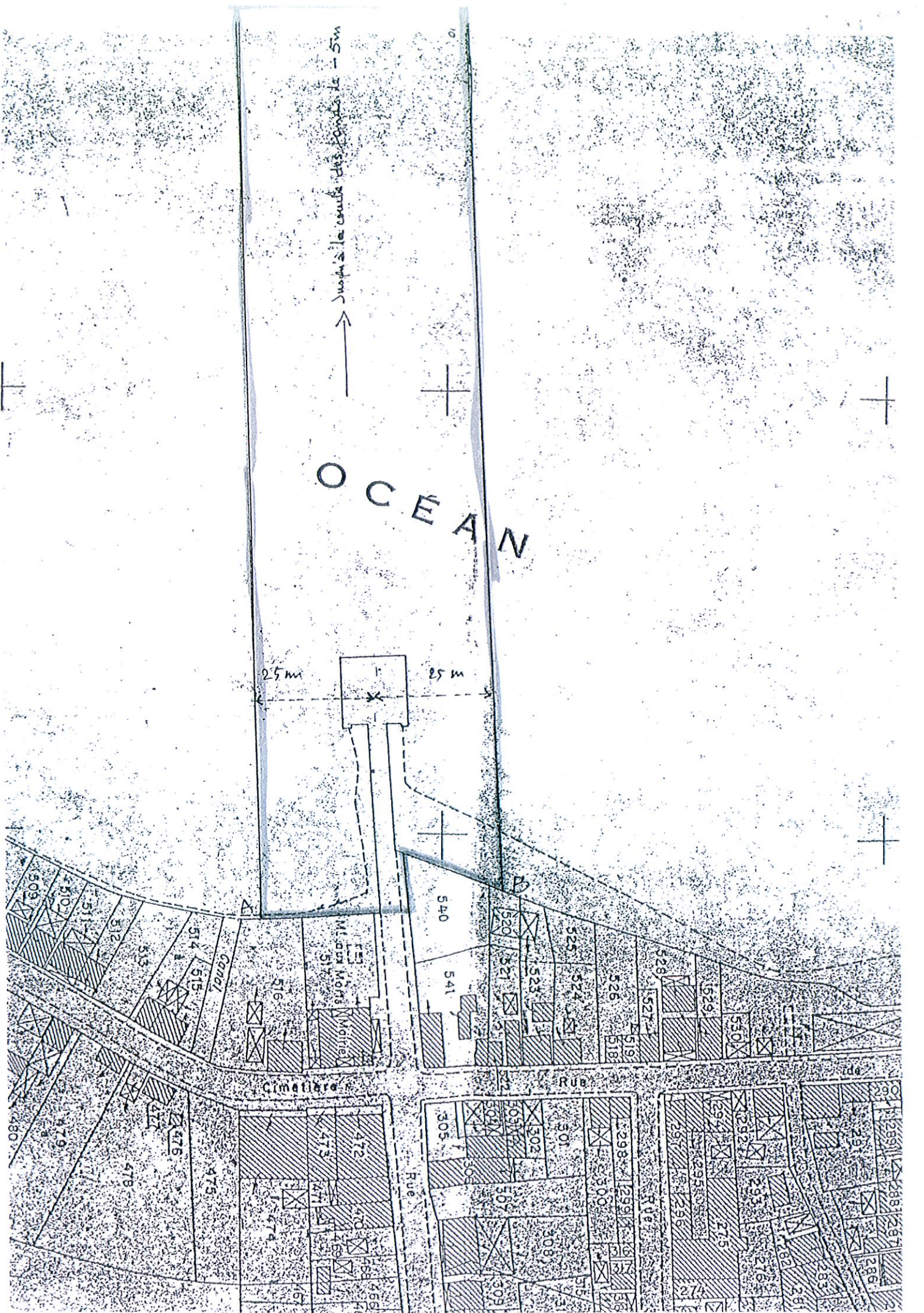
PORT DE SAINT LOUIS DE MARIE GALANTE

Extrait de la feuille cadastrale AO au 1/1000e
établie pour 1978.

O C E A N

Jusqu'à la coupe des points la - 5m

25 m 25 m



Cimetière

Rue

Canal

M. du Mors Morine

